

Ville de Craitilleux



L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 11 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 3
Votants : 13

Présents :

Délibération n° 35

Présents : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Odile MASSON

Absents excusés : Frédéric CHAUX, Christiane ROCHEDIX, Catherine BERTHERAT, Anne-Laure SEUX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

SALLE DES FETES

Remboursement d'une partie de la location

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX
Frédéric CHAUX
Anne-Laure SEUX

Mandataires

Odile MASSON
Georges THOMAS
Baptiste BON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 5 juillet 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes a été louée à M. et Mme BEURLAT, les 14, 15 et 16 juin dernier pour leur mariage, pour la somme de 950 €.

Suite à de nombreux dysfonctionnements, il est proposé de leur rembourser le montant de 300 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- ***d'approuver le remboursement comme indiqué ci-dessus.***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette décision.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS